

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : MICHEL PARENTEAU

<https://www.cadre21.org/membres/59a53a7c3a27f6ce91e445b2>

Date d'obtention : 2024-02-15 16:26:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Compléter la trousse sexto avec la victime.
Signaler les sexto malveillants aux policiers.
Compléter la trousse sexto avec les témoins.
Confisquer les cellulaires qui ont des sextos.
Pas de trousse sexto avec les parents.
Les policiers remettent les cellulaires confisqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En tant qu'intervenant scolaire, j'applique le protocole sexto avec les victimes, les témoins et tous ceux en possession du sexto dans mon école.
Confisquer les cellulaires qui ont des sextos.
Pas de trousse sexto avec les parents.
Contacter les policiers en cas de transmission malveillante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le cellulaire de l'adolescent qui transmet les sextos de façon malveillante. Il risque de refuser de le remettre.